

# LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

## FRANCE.

Paris, le 2 octobre. — On lit ce qui suit dans le Journal de Paris :

Nous n'avons donné dans notre numéro d'hier que la portion de la dépêche télégraphique affichée à trois heures à la bourse et seule connue au départ de notre courrier. Aujourd'hui elle nous parvient complète avec les explications du ministère et nous l'insérons intégralement ;

« Aujourd'hui, à 2 heures 20 minutes, M. le ministre de l'intérieur a été prévenu par M. le directeur du télégraphe qu'une dépêche de Bayonne, très importante et relative à la dette espagnole, était en transmission ; qu'une partie seulement de cette dépêche était connue, et que, pour le reste, la transmission devenait si lente, qu'il arrivait à peine un signal par minute.

« M. le ministre de l'intérieur s'est fait communiquer sur-le-champ la partie de la dépêche déjà transmise, afin de juger par lui-même si elle était assez importante pour être communiquée sur-le-champ à la bourse.

« Trouvant dans cette première partie l'annonce de l'annulation de l'emprunt Guebhard, M. le ministre de l'intérieur n'a pas cru pouvoir prendre sous sa responsabilité le moindre retard dans la publication de cette nouvelle. Il l'a fait expédier sur-le-champ à la bourse, où le placard suivant était affiché à 3 heures 5 minutes :

« Madrid, le 27, à 5 h. du soir.

« Malgré l'adoption de l'art 1<sup>er</sup> du projet du ministre des finances, la chambre, dans la séance d'hier, a annulé à une forte majorité l'emprunt Guebhard . . .

« La transmission ayant continué à s'opérer fort lentement, la dépêche n'a été complétée que vers quatre heures.

« L'expédition de la dernière partie en est arrivé au ministère de l'intérieur à 4 heures 20 minutes. Elle a été immédiatement envoyée et affichée à la bourse.

« En voici le texte :

« . . . Aujourd'hui l'art. 2, modifié dans le sens de la minorité de la commission a été adopté et on a rejeté à la majorité de 58 voix contre 44, l'art. 3 qui divisait la dette en active et passive. Cet article et autres suivants ont été envoyés à la commission qui fera son rapport lundi.

« Pour l'intelligence de la seconde partie de la dépêche, nous croyons devoir rétablir d'abord l'art. 2 du projet du gouvernement.

Art. 2. « Il sera procédé immédiatement à la liquidation de toute dette, et, à mesure que cette liquidation s'effectuera, il sera procédé au paiement des intérêts. »

L'art. 2. de la minorité de la commission portait :

« Il sera procédé immédiatement à l'examen et à la liquidation de la dette connue sous le nom de Bons des cortès par une commission spéciale. »

L'art. 2, d'après la dépêche, aurait donc été modifié en ce sens qu'il n'y aurait lieu à la liquidation que pour les Bons des cortès.

L'art. 3 du gouvernement, dont on annonce le rejet, était conçu en ces termes :

« Toute dette étrangère se divisera dorénavant en dette active et dette passive ; sa conversion en dette active et dette passive s'effectuera dans la proportion de moitié en dette active et moitié en dette passive.

« Les intérêts arriérés des anciens emprunts seront remboursés en valeurs de la dette passive. »

Voici le discours que M. de Toreno avait prononcé, dans la séance du 24, en faveur de l'emprunt Guebhard :

« On a constamment soutenu dans la discussion que l'emprunt Guebhard avait été le premier de tous les emprunts. C'est une idée fautive. C'est M. Ouvrard qui a pris l'initiative des emprunts. Ce n'est qu'après le congrès de Vérone que M. Guebhard est venu en Espagne, et qu'il a traité non avec la régence d'Urgel, mais avec la régence que le duc d'Angoulême avait installée à Madrid.

« Ici le ministre trace un aperçu historique de l'emprunt ; entre dans des considérations fort étendues sur le caractère légal de la déclaration de 1823. Il adopte sur ce point l'opinion de M. Torremija, et prétend que si l'on reconnaît cet acte, il n'y a aucune raison pour ne pas approuver une suite d'autres résolutions approuvées par les mêmes chambres et le même gouvernement.

« Le ministre continue ainsi : Les spéculateurs ne connaissent point d'opinion : les gens qui ont de l'argent cherchent à placer de la manière la plus avantageuse, ils n'examinent point si un emprunt est légitime ou libéral ; et j'ai la certitude que la nation française qui, en 1823, a combattu énergiquement une intervention que d'ailleurs je regarde comme légitime, serait vivement blessée si aujourd'hui les emprunts étaient annulés. J'exprime cette opinion, parce que le projet que j'ai eu l'honneur de soumettre à la chambre a excité de vives réclamations, bien qu'il ait un caractère plus pacifiant que le projet de la majorité de la commission.

« L'emprunt Guebhard me paraît aussi légitime que les autres emprunts ; en effet, la plus grande partie de cet emprunt a été versée dans le trésor de l'état, lorsque Ferdinand VII se trouvait déjà à Madrid. Je désire que la chambre adopte le premier article du projet que je lui ai présenté. Je serais vraiment désolé si la chambre le rejetait. M. Carrasco, qui, de tous les orateurs de l'opposition, est celui qui combat avec le plus d'opiniâtreté le projet du gouvernement, ne parle que de banqueroute, mot vraiment odieux.

« Mais si M. Carrasco voit la banqueroute dans le projet du gouvernement, qu'il propose une transaction aux créanciers de l'état, que dira-t-il du projet de la majorité de la commission qui fait table rase de la dette étrangère ? Pour briser des conventions, il ne suffit pas qu'une partie de la nation dise que ces conventions ne sont pas obligatoires pour elle. Pour décider une pareille question, un tribunal composé d'hommes impartiaux serait seul compétent.

« Le gouvernement a su d'ailleurs combiner les intérêts des nationaux avec ceux de l'étranger ; car il eût été injuste de payer tout aux étrangers et rien aux Espagnols. La majorité de la commission ne veut reconnaître que les emprunts des cortès ; mais a-t-elle pris en considération la position des nationaux ? Il serait d'autant plus dangereux d'adopter la proposition de M. de Torremija, d'annuler l'emprunt Guebhard, que le crédit national s'en ressentirait, et que l'emprunt que nous devons faire serait plus onéreux.

On écrit de Rome que le saint-père vient de donner au maréchal de Bourmont un château de six cent mille fr. en reconnaissance du service rendu à l'église par la destruction de la piraterie d'Alger.

## BELGIQUE.

LIEGE, LE 4 OCTOBRE.

Il est vrai de dire qu'il y a en Belgique un certain public de badauds qui exige qu'on lui fasse de contes politiques, qui s'y abonne, qui les croit parce qu'il ne lit pas les rétutations et qui en forme les éléments de ses convictions sur les choses et les hommes. C'est de cette source infatigable que nous viennent tant de réputations erronées en bien et en mal.

Le chemin de fer, à son double titre de condition de viabilité pour la révolution et de monument d'une administration opiniâtement calomniée, ne pouvait échapper à l'imagination loyale de nos conteurs. Cette grande conception a été longuement discutée et controversée devant les chambres ; depuis leur commencement d'exécution les travaux n'en ont plus été interrompus : n'importe les inventions les plus ridicules se succèdent pour faire croire ou à l'interruption des travaux ou à l'abandon du projet lui-même. L'un nous fait défendre par les puissances du Nord, d'y donner suite, tandis que les fonds sont déjà futs à Cologne pour continuer le chemin sur le territoire de Prusse qui probablement fait partie de ces mêmes puissances. Aujourd'hui il est question d'un autre obstacle : selon un journal qui porte aux hommes la même haine que les orangistes portent aux institutions ; le successeur de M. Rogier abandonnerait les travaux de ce dernier.

La Gazette d'Augsbourg réfute le premier conteur qui ne se décourage pas ; le Moniteur réfute le second conteur qui ne se décourage pas davantage.

On n'a qu'à se rappeler l'origine de la pensée du chemin de fer pour apprécier toute la justesse du raisonnement de la Gazette d'Augsbourg. La supériorité des communications avec l'Allemagne que possède la Hollande lui avait donné le monopole du commerce de transit avec ce pays. C'était donc une pensée aussi juste que profonde de chercher à partager cette supériorité. Mais du côté de la Hollande cette nécessité n'existait pas ; et rien n'était plus simple pour elle que de renoncer à un double emploi. Mais l'esprit de parti n'aime pas les explications naturelles. Cependant, espérer qu'on fera avorter les plus grands changements politiques

avec de si petites inventions, avec des historiettes du coin du feu, n'est-ce pas un peu trahir la pauvreté de sa position ?

L'autre invention a pour but de démonétiser les hommes comme la fable orangiste a pour but de déprécier la révolution. En effet, si une entreprise aussi onéreuse avait reçu un commencement d'exécution après avoir obtenu la sanction de la législature pour se voir aussitôt abandonnée, qu'en résulterait-il ? Ou une connivence de tous les pouvoirs pour créer une illusion qui pût occuper le public, ou une imprévoyance de la part de tout ce que la Belgique renferme de capable. De là, la déduction de tous les jours. Les hommes de la monarchie sont usés.

Tout cela est bien pauvre ; et si ces messieurs qui inventent de si singulières choses s'endormaient à leurs propres récits, on ne les réveillerait pas pour les prier de nous raconter un de ces contes qu'ils nous content si mal.

On lit ce qui suit dans le Moniteur belge :

« Un article du Mercure sur le chemin de fer a été attribué à tort par le Belge à notre journal ; nous n'aurions pas relevé cette erreur sans importance, si le Courrier belge n'y avait trouvé matière à de singulières suppositions. L'article dont il s'agit appartient uniquement au Mercure et n'a pas été reproduit par le Moniteur. »

On lit dans le Journal de la Belgique :

« La commission belge à Paris, a eu avec M. Duchatel plusieurs entrevues relatives à la mission dont elle est chargée et elle a lieu d'être satisfaite jusqu'ici de la marche des négociations, et l'on a conçu l'espérance qu'elles seront conduites à un heureux résultat ; telles sont au moins les dispositions dont le ministre du commerce de France paraît être animé. Le projet arrêté, il devra être soumis aux chambres qui en dernière analyse décideront la question. »

L'Indépendant publie une lettre de son correspondant de Madrid, en date du 24 septembre ; on y lit sur le sort futur de la dette espagnole le passage suivant qui s'accorde parfaitement bien avec nos propres conjectures. La prédiction du correspondant mérite d'autant plus de confiance qu'elle se trouve déjà accomplie aujourd'hui en partie pour ce qui concerne l'emprunt Guebhard :

« Le résultat probable des discussions actuelles dans la chambre des procuradores, sera 1° que les bons des cortès seront reconnus dans les termes du rapport de la majorité ; 2° que les rentes perpétuelles et les 3 pour cent seront reconnus avec certaines modifications, quant à l'époque et au mode de liquidation ; 3° que l'emprunt Guebhard ou emprunt royal sera totalement rejeté ; 4° que la dette due à la France sera mise sur le même pied que celles dues aux gouvernements américains, et 5° que le ministre des finances sera autorisé à négocier un emprunt, probablement de 300 millions de réaux, aux meilleures conditions qu'il pourra obtenir, soit en Espagne, soit à l'étranger. »

— L'arrêté suivant vient d'être pris au ministère de la guerre :

Léopold, etc. ; Art. 1<sup>er</sup>. Notre ministre directeur de la guerre est autorisé à accorder à tous les français qui quitteront le service de la Belgique pour retourner dans leur patrie, un mois du traitement d'activité de leur grade, à titre d'indemnité.

« Bruxelles, le 28 septembre 1834. »

On lit dans l'Indépendant une lettre de Maqui annonce la mort de don Pedro.

Un journal annonce que les généraux Leay de Beaulieu et Niellon vont rentrer au service actif. Cette nouvelle est dénuée de fondement. (Belg.)

— Il paraît que le gouvernement va construire un fort dans les environs de Waterloo à l'endroit nommé *Watercynde*. Déjà sous le gouvernement précédent trois officiers hollandais du génie ont été occupés fort long temps de la confection du plan d'un fort à construire sur la grande Nèthe. La ligne des fortifications de Maestricht à Anvers s'y trouvant interrompue complètement. Les batteries, élevées à Waterloo depuis la révolution, formant une double tête de pont, seraient par conséquent démolies.

— On lit dans le Journal de Verviers :

« Depuis quelques jours notre ville est éclairée partiellement par le gaz, dimanche elle sera entièrement. D'abord, on a voulu faire quelques essais, jugés nécessaires, qui ont paru très-satisfaisants. Le plus grand nombre de becs que nous avons vu allumés présentaient une lumière vive, pure et éclatante. Tout nous fait espérer que Verviers sera l'une des villes les mieux éclairées de la Belgique et que même, sous ce rapport, elle n'aura rien à envier à Bruxelles, ni à Gand. Les réverbères sont en nombre suffisant, et la hauteur de la flamme a été déterminée d'une manière convenable et de commun accord entre la régence et la compagnie liégeoise pour l'éclairage par le gaz, laquelle, nous aimons à le dire, n'a rien négligé pour que l'éclairage de la ville fut aussi bien que possible et put servir même de modèles aux autres villes qui ne jouissent pas encore de ce bienfait. »

— Le sieur Roelandt, architecte à Gand, est autorisé par arrêté 30 septembre à établir, sous diverses conditions, un deuxième gazomètre en cette ville, sur un terrain vague, situé près du bassin et distant de 300 mètres environ de toute habitation.

— Par autorisation de M. le ministre des affaires étrangères, en date du 20 septembre, M. Martin Paris est admis comme vice-consul de Portugal, à Bruxelles, et en outre chargé, en sa qualité de vice-consul, de la correspondance du consulat général de Portugal à l'intérieur du royaume.

— On lit dans le Phare d'Anvers :

« La musique de la société de l'harmonie royale a donné hier 1<sup>er</sup> octobre, à 11 heures du soir, une sérénade à M. Charles Rogier, à l'occasion de son retour à Anvers. M. Rogier est descendu et est venu remercier la direction de la société, qui accompagnait la musique avec une foule de personnes. La société est également allée donner une aubade à M. Teichmann. »

— On écrit de Gand, 2 octobre :

M. Ch. Vilain XIII, gouverneur de notre province, est arrivé hier vers les 3 heures de relevée en cette ville. Conformément à un ancien usage qui commençait à tomber en désuétude, les bourgeois, échevins et conseillers de régence, le commissaire de district et quelques autres autorités ont été à sa rencontre jusqu'à la porte de Bruxelles, où était stationné le corps des sapeurs-pompiers. Dans la rue de Brabant flottaient des drapeaux tricolores.

— Pendant le mois de septembre, il est entré 97 navires dans le port d'Anvers, savoir :

» Anglais 20. Américains 8. Belges 17. Danois 2. Français 1. Hambourgeois 1. Hanovriens 26. Kniphausiens 2. Mecklembourgeois 2. Norwégiens 8. Oldenbourgeois 1. Prussiens 5. Rostokois 1. Russe 1. Suédois 2. Ces 97 navires jaugeaient ensemble 12,909 tonneaux.

» Pendant le même mois il est sorti 87 navires, dont 26 belges et 61 étrangers. Des 26 navires belges 22 étaient chargés, 39 navires étrangers sont aussi sortis chargés. »

— L'ouverture des vendanges, dans la majeure partie des communes vignobles du canton de Remich (Luxembourg), est fixée au 6 octobre prochain. La récolte en vins sera des plus satisfaisantes. Non-seulement les raisins sont parvenus à la matu-

rité la plus complète, mais la chaleur intense et continue qui a régné pendant les mois d'août et de septembre, a formé dans leur jus une abondance de sucre qui les rend du goût le plus exquis, et qui donne la certitude que le vin de cette année sera d'une force qui les placeront au-dessus de tous les autres vins que nous avons récoltés depuis 1811. (Journal de Luxembourg.)

— Un amateur de Valenciennes vient de faire une découverte qui, si elle se confirme, doit faire époque dans les annales des arts. Suivant le bruit qui court, cet amateur aurait trouvé un tableau de Rubens représentant la délivrance d'Andromède par Persée. On sait que la découverte du *Chapeau de paille* de Rubens a valu à son auteur une somme de soixante mille francs. Si un simple portrait de femme a été porté à ce prix, que vaudra alors, aux yeux du monde artistique, un tableau de l'importance et de la taille de celui de Persée et d'Andromède. (Echo de la frontière.)

— La Gazette d'état de Prusse, du 29 septembre, annonce l'arrivée à Berlin de l'impératrice de Russie.

On lit dans la même feuille que S. A. R. le prince Auguste a eu le malheur de tomber de son cheval et de se casser la clavicule gauche. Il s'est blessé également au côté, mais ces blessures sont légères.

— On lit dans un journal de Paris :

« M<sup>lle</sup> Taglioni, dont le mariage avec M. Gilbert des Voisins, célébré en Angleterre il y a un an n'avait pas encore reçu de consécration en France, est en ce moment en publication à la mairie du 2<sup>e</sup> arrondissement. »

— Un fait curieux d'histoire naturelle occupe en ce moment le monde savant. C'est la découverte de l'insecte de la gale. M. Raspail, connu par son talent dans les recherches microscopiques, vient de publier un Mémoire comparatif sur l'histoire naturelle de cet animal.

— La polémique au sujet de l'emprunt ouvert par M. Haber au profit de don Carlos se continue dans les journaux hollandais. Un des adversaires de ce banquier public dans le *Handelsblad* une lettre de l'évêque Léon, en date du 23 septembre; qui signale de graves irrégularités dans les obligations négociées par M. Haber, et d'après laquelle celui-ci aurait agi sans autorisation suffisante.

— Ces jours derniers un habitant de Wichelen (arrondissement de Termonde), a tué d'un coup de fusil un individu qui lui volait des fruits dans le verger.

— On lit dans les journaux de St. Pétersbourg la description suivante du monument d'Alexandre :

« C'est une colonne de granit d'ordre dorique, qui repose sur un piédestal de granit qui se trouve aussi placé sur plusieurs blocs de la même matière. A la partie supérieure de la colonne, se trouve un chapiteau de bronze, et au-dessus de celui un demi-globe sur lequel est placé un ange en bronze qui montre le ciel de la main droite et terrasse un serpent au moyen d'une croix qu'il tient dans la main gauche. Aux quatre coins du piédestal, on voit entourées de trophées des emblèmes du Niemen et de la Vistule, de la gloire et de la paix, de la justice et de la générosité, de la sagesse et de l'abondance. Entre ces bas-reliefs, on lit les chiffres de 1812, 1813 et 1814, et dans le quatrième interstice, vers le palais d'hiver, l'inscription suivante :

» *A Alexandre I<sup>er</sup>, la Russie reconnaissante.* »

» Le piédestal seul est beaucoup plus grand que la pierre sur laquelle se trouve le monument de Pierre-le-Grand et beaucoup plus élégant. La hauteur de tout le monument, depuis la terre jusqu'au bout de la croix, est de 154 pieds.

» Le fut de la colonne, consistant en une seule pierre, a 12 pieds d'épaisseur et 84 pieds anglais de longueur. (L'obélisque de l'église de St. Pierre, à Rome, ne compte que 78 pieds.)

» L'architecte du monument est M. Montferrant; l'ange est de l'académicien Orlovsky; le négociant Jokowlef a fait tailler les pierres en Finlande et les a transportées à St. Pétersbourg. Les décors et bas-reliefs sont de M. Berd.

— Voici dans quels termes l'honorable M. Hennequin adresse ses adieux aux autorités de la province :

Hasselt, 30 septembre 1830.

Le gouverneur de la province de Limbourg  
Aux autorités de la province.

« Messieurs, il y a trente huit ans que l'on est l'impulsion de me faire difficulté d'accepter ma démission de commissaire du directoire exécutif près le canton de Roduc; aujourd'hui on m'accorde, sans l'avoir demandé, celle de mes fonctions de gouverneur de la province de Limbourg.

« Quant à la place en elle-même, je la quitte sans peine vous n'hésitez pas à m'en croire quand vous saurez que lorsqu'elle me fut proposée, en mars 1831, j'allai de Bruxelles à Ruremonde l'offrir à un fonctionnaire estimable du district de ce nom, je ne l'acceptai que sur son refus.

« Mais j'éprouve de grands regrets de devoir rompre brusquement des relations qu'il m'a été si agréable, grâce à votre obligeant concours, d'entretenir avec vous.

« Daignez agréer mes adieux. J'ai la conscience d'avoir constamment fait mon devoir autant qu'il était en mes faibles moyens. Je n'ambitionne que votre estime; j'ose espérer que vous voudrez bien me la continuer.

Le gouverneur, Jn. Fr. Hennequin. »

#### COLLEGE DE LIÈGE.

La rentrée des classes au collège de Liège aura lieu le 6 de ce mois. Elle sera précédée de la messe du St.-Esprit qui doit être célébrée à St.-Jacques le même jour, à huit heures du matin.

#### VILLE DE LIÈGE. — Casernement.

La régence mettra en ADJUDICATION jeudi prochain 9 de ce mois, à midi, dans l'une des salles de l'hôtel de ville, la fourniture de :

- 1<sup>o</sup> 150 bois de lit en trois lots.
- 2<sup>o</sup> 490 couvertures de laine en quatre lots.
- 3<sup>o</sup> 600 paillasses en six lots.

Le cahier des charges est déposé au secrétariat de la régence où l'on peut en prendre connaissance.

A l'hôtel-de-ville, le 4 octobre 1834.

Le président du collège, Louis JAMME.

Par le collège : le secrétaire, DEMANY.

#### TAXE DU PAIN A LIÈGE du 4 octobre.

- Pain de seigle, 48 centimes  
Pain moitié seigle et moitié froment, 29 centimes.  
Pain dit de ménage, 42 centimes.

#### ETAT CIVIL DE LIÈGE du 3 octobre.

Naissances : 3 garçons, 1 fille.

Décès : 2 garçons, 3 filles, 4 hommes, savoir : François Mohren, âgé de 70 ans, contre-maître de houillère, sous-l'eau, époux de Marie Joseph Crombach. — Georges Joseph Libin, âgé de 37 ans, militaire, derrière le Palais célibataire. — Jean Guillaume Joseph Vandenberg, âgé de 33 ans, canonier à la 7<sup>e</sup> batterie d'artillerie de campagne, en garnison en cette ville, célibataire. — Guillaume Winand, âgé de 28 ans, broisier, rue Roture, célibataire.

#### THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Dimanche, 5 octobre 1834, abonnement suspendu, deuxième représentation de *Fernand Cortez* ou *la Campagna du Mexique*, grand opéra en trois actes, paroles de J. de Jouy et Esmeuard; précédé par la première représentation d'*Une Aventure sous Charles IX*, comédie nouvelle en 3 actes, par MM. Soulié et Badon.

#### ANNONCES ET AVIS DIVERS

Dimanche, 5 octobre, BAL au Petit Sans Soucy, sur la Place Verte. — Chez le même, on DEMANDE une SERVANTE à faire un ménage. — S'adresser à la Société d'Agences.

#### INSTITUT D'ÉDUCATION

PLACE DERRIÈRE SAINT-PAUL, N<sup>o</sup> 5.  
DIRECTEUR M. F. FRÉNEY.

La RENTRÉE DES CLASSES aura lieu le 6 octobre immédiatement après la Messe du Saint-Esprit, qui sera célébrée à l'église primaire de St.-Jacques.

ON DEMANDE pour cet établissement un Maître Suppléant, capable d'enseigner le français, le calcul, les éléments du latin et de la géographie.

## VENTE D'UN BEAU MOBILIER

Mercredi 8 octobre, 2 heures de relevée, il sera procédé par le ministère de M<sup>e</sup> RENOZ, notaire à Liège, à la vente aux enchères d'un beau MOBILIER, consistant en batterie de cuisine, lits, matelas, meuble de salon en acajou, tables, commodes, garde-robes, etc., etc.  
Cette vente aura lieu rue devant les Carmes, n° 440.

La veuve CHARLES, née DENEUMOLIN, place Saint-Denis, a reçu BOUGIES transparentes, CHANDELLES de Brabant, HUILE épurée. 611

Je soussigné déclare que je ne RECONNAITRAI AUCUNE DETTE que mon épouse Magdelaine MOISART veuve De-champs aurait ou pourrait contracter.  
Liège, le 1<sup>er</sup> octobre 1834. Jacques HOUBAER. 620

F. HARDY a reçu HUITRES anglaises et ANCHOIS nouveaux

## VENTE DE TABLEAUX.

Le mercredi 8 octobre, on VENDRA, POUR CAUSE DE DÉCÈS, une belle collection de TABLEAUX des meilleurs maîtres anciens et modernes, à la salle de François THONNARD, rue Féronstrée.  
Les tableaux seront à voir 2 jours avant la vente. 615

Le sieur MAGIS-PAQUE, négociant, a l'honneur de donner avis qu'il vient de TRANSFÉRER SON DOMICILE RUE ST-HUBERT, N° 602, ci-devant établi même rue, n° 586.

Il saisit cette occasion pour faire connaître au public qu'à son COMMERCE D'ÉPICERIE il a ajouté celui de la partie D'AUNAGE en tous genres; il vient aussi d'y joindre celui des TABACS, tant à fumer qu'à priser. Ayant un magasin fort bien assorti, il vendra en gros et en détail, et s'efforcera de satisfaire les personnes qui voudront bien lui accorder leur confiance, tant par la bonté des qualités que par la modicité des prix. 643

Chez Mlle. PIRARD, rue des Dominicains, l'on demande des DEMOISELLES sachant travailler dans LES MODES. 644

Charles Jean SAMUEL, traducteur juré des langues allemande, anglaise et italienne près des cours de justice de cette ville derrière le Palais, n° 50.

Continue à donner des cours de calcul commercial, de banque et d'effets publics, de tenue des livres en parties simple et double en même temps, des langues française, allemande, anglaise et italienne de 5 à 8 heures du soir, à fr. 5 par mois et 3 leçons par semaine pour chaque cours, séparément, pour lesquels on peut encore souscrire.  
Il donne aussi des leçons en ville et dans les pensionnats. 645

On DEMANDE de BONS OUVRIERS CHAUDRONNIERS. S'adresser à M. WOLFF, rue sur Meuse, n° 388. 642

## VENTE CONSIDÉRABLE

DE BOIS BLANCS, CANADAS ET SAPINS.

Lundi 13 octobre 1834, à 10 heures du matin, le notaire VANDENBOSCH, de Tongres, procédera à la VENTE publique aux enchères et à crédit, aux pieds des arbres, d'une quantité considérable de BOIS BLANCS, CANADAS ET SAPINS, distingués par leur grosseur et leur élévation, formant l'allée du château de Schespenbergh, situé commune de Néderheim, PRÈS DE TONGRES, appartenant à Madame GRISARD. 646

A LOUER une grande MAISON, place St-Denis, n° 650 A VENDRE une MAISON, place St-Denis, une FERME à Morville, près de Wéris, et un MOULIN à Nettine. S'adresser au notaire ADAMS, derrière St. Paul. 634

Lundi, 6 octobre 1834, 3 heures, on exposera en VENTE en la maison du sieur Polis, à Elvaux, commune de Battice, environ 32,000 KILOGRAMMES de FOIN, de première qualité, plus le MOBILIER, dans lequel se trouve CINQ BELLES VACHES à lait. 624

En l'étude de M<sup>e</sup> BERTRAND, notaire à Liège, la MAISON cotée 333, rue Souverain-Pont, à Liège, sera VENDUE incessamment aux enchères publiques. 626

Le jeudi 9 de ce mois, neuf heures du matin, on VENDRA aux enchères publiques, en l'étude du notaire PAQUE, à Liège, une MAISON composée de deux pièces au rez-de-chaussée, cave et grenier, avec cour et jardin derrière, située à la Haute-Chaussée de Montegnée et joignant à M<sup>e</sup> Brocal. S'adresser pour la voir à Marguerite Brassine, à ladite Chaussée. 629

Le mardi 7 octobre, à 10 heures, en l'étude de Maître BERTRAND, notaire, à Liège, il sera procédé à la VENTE aux enchères et au plus offrant d'une MAISON, n° 182, en très-bon état, avec un jardin y attenant, située au faubourg Ste. Walburge. 625

## CHATEAU DE TIHANGE, PRÈS HUY.



Cette belle propriété n'ayant pas été adjugée le 26 juin dernier, sera incessamment remise aux enchères. Des avis ultérieurs en feront connaître le jour.

Placée dans un site extrêmement agréable à portée de la Meuse et de la grande route de Liège à Namur, elle n'est distante que d'un quart de lieue de la ville de Huy, à laquelle elle est liée au moyen d'une chaussée récemment construite; elle jouit d'une vue très agréable sur le rivage de la Meuse, la ville de Huy et le beau village de Tihange.

Le corps de logis est vaste et solidement construit; les terres, prairies, jardins et bosquets contiennent environ quatre bonniers en un seul clos, le tout garni d'arbres nombreux portant les meilleurs fruits.

Cette propriété pourrait au besoin être consacrée à un établissement industriel, l'une des prairies étant traversée par un ruisseau qui ne tarit jamais.

Il sera accordé à l'acquéreur toutes les facilités désirables pour le paiement du prix.

Avant la vente, les amateurs pourront traiter de gré à gré avec le notaire CHAPELLE à Huy, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété. 623

## VENTE D'UNE BELLE et GRANDE MAISON et de fortes portions de TERRAINS, situés et aboutissant à la promenade du quai de la Sauvenière, à Liège.

Le lundi, 20 octobre 1834, le notaire SERVAIS, procédera, à deux heures de relevée et sur les lieux mêmes, à L'ADJUDICATION publique:

1<sup>o</sup> De la MAISON n° 52, située au quai de la Sauvenière, l'un des plus beaux quartiers de la ville de Liège, et contigue, vers l'ouest à celle de M. Jamme, bourgmestre, avec jardin, cour, écurie et remise.

L'habitation se compose de plusieurs grands salons richement décorés et d'une quantité d'autres pièces, également bien appropriées, sa distribution est d'un grand genre et beaucoup de commodités s'y trouvent réunies.

L'ensemble de la propriété contient une surface de trois mille huit cent trente cinq mètres soixante cinq centimètres.

2<sup>o</sup> De CINQ PORTIONS de TERRAINS, divisés en autant de lots.

Chacun de ces terrains a, sur sa largeur et vers le quai auquel ils aboutissent tous, une étendue de 12 à 13 mètres.

Leur enface respective présente l'emplacement, nécessaire à la construction d'une maison, assez spacieuse, outre l'avantage d'un jardin.

Cette vente offre toutes les garanties possibles et de grandes facilités sous le rapport des paiements.

Le plan figuratif de ces divers objets et les titres sont à voir en l'étude du dit notaire SERVAIS, place du Spectacle n° 856, à Liège. 647

## MAISON A VENDRE OU A LOUER.

A louer de suite, une belle MAISON, située rue derrière le Palais, portant le n° 51, composée de 6 caves, ayant deux entrées, une salle, un salon, deux ca-binets, cuisine, cour, deux pompes, dont une à eau de pluie, aux étages de 10 chambres et d'un beau grenier.

Cette maison en très bon état, placée au centre de la ville et près de plusieurs établissements publics pourrait s'acquies de gré à gré en constituant une partie du prix en rente, on recevrait même en échange des propriétés rurales ou des capitaux, le tout au choix de l'acquéreur.

S'adresser au notaire BIAR, rue Vinave-d'Ile, n° 41. 918

Lundi, 27 octobre courant, à 3 heures, M<sup>e</sup> DUSART, notaire, VENDRA aux enchères, en son étude, rue Féronstrée, trois MAISONS de commerce contigues, sises en cette ville, rue du Pont, savoir:

1<sup>o</sup> Une maison sans numéro, joignant, vers le Marché, à M<sup>e</sup> Houa, sur la mise à prix de 12,000 frs.

2<sup>o</sup> Une grande et belle maison, n° 906, sur la mise à prix de 30,000 frs.

Et 3<sup>o</sup> une autre, cotée 905, sur la mise à prix de 8,000 francs.

S'adresser audit notaire, dépositaire des titres. 637

Lundi treize octobre 1834, à neuf heures précises, et le lendemain, s'il y a lieu, attendu la grande quantité, dans le chantier du sieur L. Delyaux, sur Avroy, on VENDRA une quantité de plus considérable de BOIS SCIES, savoir: une très grande et belle partie de planches et quartiers de chêne fort secs, de toute longueur, jusqu'à 12, 16, 17, 18, 20 et 22 pieds; beaucoup de beaux barreaux, feuillettes et fonceurs; une très-grande quantité de posselets, pièces de bois, terrasses et wères; une très-grande partie de planches et quartiers de hêtre, et de planches et lattes de bois blanc; horrons de noyer, de tilleul, de frêne, de cerisier et de hêtre, de toute épaisseur; une très grande quantité de horrons d'orme et de bois blanc, de 3, 4, 5 et 6 pouces; beaux bois de fusil; trois à quatre mille rais; bancs de menuisier, beaucoup de horrons de chêne; lattes à plafonner etc. Argent comptant.

Au même n° on vend des rais de sapins, pour toits et de très-beaux cheneaux, de toute longueur. 638

A VENDRE UNE PRESSE EN BOIS à satiner. S'adresser rue St-Séverin n°685.

## VENTE POUR CESSATION DE COMMERCE.

Le lundi 13 octobre prochain, et tous les jours suivants, à 2 heures précises, M. OSTEUX, fera VENDRE aux enchères en sa demeure, rue Hors-Château, par le ministère de M<sup>e</sup> DUSART, notaire, son magasin de DRAPS, consistant en environ 80 pièces, dont une partie est découpée à mesure de pantalons, habits, capottes et manteaux pour hommes et pour femmes; des étoffes pour gilets, etc. 613

## VENTES POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

Jeudi 9 octobre 1834, à 2 heures de relevée, le notaire DELEXYH VENDRA aux enchères, en son étude, rue Saint-Severin, n° 568, à Liège, une BONNE MAISON de commerce portant le n° 267, sise à Liège, rue devant la Magdelaine.

Les maisons de cette rue augmenteront considérablement de valeur par l'élargissement de la rue de la Haille qui va s'effectuer.

Le même jour à 3 heures, ledit notaire VENDRA aux enchères, en son étude, trois MAISONS avec jardin et un terrain de 20 perches environ, situés près de l'ancienne houillère Hardy, à Ans.

S'adresser audit notaire pour voir les conditions de ces VENTES. 519

## SOCIÉTÉS

DE PARIS, LONDRES ET BRUXELLES,

POUR LES PUBLICATIONS A BON MARCHÉ.

BUREAU BELGE,

MONTAGNE DE LA COUR N° 80, ET A PARTIR DU 15 OCTOBRE, RUE DE RUYSBROECK, N° 9, A BRUXELLES.

Nota. Éditeurs-proprétaires de tous les ouvrages que nous annonçons, nous sommes à même de faire de grands avantages à nos correspondans.

AVIS RELATIF AU MAGASIN UNIVERSEL (1).

LES 1<sup>re</sup> N° DE LA 2<sup>e</sup> ANNÉE SONT SOUS PRESSE.

La première année va être terminée, et au moment de faire paraître les premiers numéros de la seconde, nous croyons devoir profiter de cette occasion pour remercier nos nombreux souscripteurs pour l'empressement qu'ils ont déjà mis à se faire inscrire pour cette deuxième année. C'est la preuve irrévocable qu'ils ont été satisfaits de la première, et cependant nous leur promettons encore (et nous le tiendrons) une amélioration sensible pour cette deuxième année, dont les premiers numéros vont paraître sous peu.

Les personnes qui souscriront (comme celles qui ont déjà souscrit) avant le 15 octobre prochain, jouiront d'un avantage particulier.

Bruxelles, le 23 septembre 1834.

## SONT EN VENTE CHEZ LES MÊMES.

L'UNIVERS PITTORESQUE. — LA ROMANCE. — L'ITALIE. — LA SUISSE. — MUSÉE RELIGIEUX. — LA GALERIE DES ARTS. — GUIDE EN FRANCE. — TRESOR DE NUMISMATIQUE. — DICTIONNAIRE GEOGRAPHIQUE. — L'ARTISTE. — LE DICTIONNAIRE DIAMANT, bonne édition, et autres ouvrages.

SOUS PRESSE.

Cours complet d'arithmétique à l'usage des écoles moyennes et primaires, 1<sup>er</sup> vol. formant la 1<sup>re</sup> partie, cours élémentaire 650

(1) La première année se vend brochée, cartonnée et reliée.

LA JOLIE CAMPAGNE DE HORNE St-PIERRE, qui est située à une demi lieue d'Oreye, dans le canton de Tongres, dont la VENTE a été annoncée pour cause de départ n'est plus à vendre; mais pour la même raison, le quartier de maître, écurie, étag, légumier et un superbe bosquet, le tout d'une contenance de deux bonniers, ancienne mesure, et entourée de ses haies vives, est à LOUER pour le 15 mars prochain; on peut s'adresser à la dite Campagne chez le propriétaire pour en connaître les conditions. 549

## VENTE POUR SORTIR D'INDIVISION.

Le vingt deux novembre 1834, deux heures de relevée, il sera procédé en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> RENOZ, notaire à Liège, à la VENTE aux enchères de la FERME de BULECHAMPS, commune de Hologne aux Pierres, à une lieue de Liège, à proximité de la Chaussée de Dieren-Patar, composée de beaux bâtimens d'exploitation et de quatre-vingts bonniers environ de terres et pré.

S'adresser à M<sup>e</sup> RENOZ, notaire à Liège. 574

## BELLE VENTE DE BOIS TAILLIS.

Mardi 21 octobre 1834, à 10 heures du matin, le notaire BIAR VENDRA au château des Granges, à Englebertmont, commune de Rotheux, 12 bonniers de BOIS taillis, en plusieurs portions.

Ce BOIS est vieux, essence de chêne et il s'y trouve une partie d'étaçons pour houillères. A crédit. 622

**VENTE DE BIENS-FONDS ET RENTES, A JUPILLE.**

Le jeudi 13 octobre 1834, à 2 heures de relevée, en la maison commune, chez M. l'assesseur Rouvier, près de l'église, à Jupille, il sera procédé par le ministère du notaire LAMBINON, à la VENTE aux enchères publiques et au plus offrant, des IMMEUBLES et RENTES dont le détail suit, savoir :

1° Une maison avec un petit bâtiment à côté, et une demi verge grande de jardin y contigu, situés au centre du village de Jupille, joignant à Henri Dejardin, à Nicolas Deffre et autre.

2° 18 verges grandes de terre arable, située sur les vignes en lieu dit Houlpay, à Jupille, aboutissant aux représentants Louis Delsemme, à Gaspar Thomas et au chemin de vignes.

3° 10 verges grandes de terre arable, sise à la Hurre Henrotte, à Jupille, tenant à M. de Stockhem, aux représentants Henri Cloes, à Jean Doyen et autres : ces deux pièces de terre sont exploitées par la veuve Gérard Doyen.

4° Une rente annuelle et perpétuelle de cinq setiers épeautre, due par Mathieu Harzé, à Jupille.

5° Et une autre rente de 7 fls. 40 sous Brabant-Liège, due par M. Lambert Rasquinet, à Jupille.

S'adresser à M<sup>e</sup> LAMBINON, en son étude, près de l'hôtel de ville, à Liège. 605

Le mercredi 8 octobre 1834, à dix heures du matin, il sera procédé, conformément à la loi du 12 juin 1816, par devant M. A. J. BISCHOFF, juge de paix du canton de Heeren, province de Limbourg, au lieu de ses séances, en ladite commune de Heerlen, et par le ministère de M<sup>e</sup> GILKINET, notaire à Liège, à ce commis, à la VENTE aux enchères et à l'extinction des feux :

D'un MOULIN, MAISON d'habitation avec jardin, terres labourables, prés et prairies qui en dépendent, d'une contenance de 7 bonniers 33 perches 56 aunes (ou 8 bonniers 17 verges grandes 3 1/2 petites, mesure locale), le tout situé en la commune de Voerendaal, canton de Heerlen.

S'adresser, pour connaître les conditions de la vente, à M. le juge de paix susnommé ; à M<sup>e</sup> FLECHET, notaire à Warsage, et en l'étude à Liège, rue Féronstrée, n° 588, du dit M<sup>e</sup> GILKINET, dépositaire du plan de cette propriété.

La commission administrative des hospices civils de Liège informe que le jeudi 16 octobre 1834, à 3 heures de relevée, à la salle de ses séances, elle mettra en adjudication publique au rabais, sur simples soumissions cachetées, la FOURNITURE des TOILES dont le détail suit : 1° 3582 mètres de toile blanche de 1 1/2 1/100 mètre de largeur ; 2° 235 mètres de toile blanche plus fine, de la même largeur ; 3° 1296 mètres de toile blanchâtre de 98 1/100 mètre de largeur ; 4° 132 mètres de toile blanche à dessin (linge de table) de 73 1/100 mètre de largeur ; 5° 988 mètres de toile grise de 1 mètre 1/100 de largeur ; 6° 361 mètres de toile bleue à carreaux de 1 mètre 3/4 1/100 de largeur ; 7° et finalement 25 pièces de toile de coutil pour lit.

Le cahier des charges et les échantillons de toile sont à voir, tous les jours, de 9 heures à midi, au secrétariat de la dite commission, où l'on doit déposer les soumissions au plus tard le jour de l'adjudication avant midi. 527

**VENTE D'UNE MAISON très-propre au Commerce.**

Le jeudi, 20 octobre 1834, à deux heures de relevée, on VENDRA aux enchères publiques, par le ministère du notaire PAQUE, en son étude, rue Souverain Pont, une MAISON très-propre au commerce, sise à Liège, rue devant la Halle aux Viandes, n° 854, et ayant une deuxième entrée sur la rue de la Chaise. — S'adresser audit notaire, pour voir les conditions. 551

Le lundi 20 octobre 1834, à 9 heures du matin, l'administration de la fabrique primaire de l'église St. Barthélemi, à Liège, fera procéder, au local de ses séances, tenant à ladite église, par le ministère du notaire BOULANGER, à la LOCATION aux enchères, pour trois, six à neuf ans, des IMMEUBLES appartenant à la fabrique, situés :

1° A Oupeye, tenu par Antoine d'Heur, demeurant à Vivignis.

2° A Haccourt et Hallebaye, tenus par Jean Collin, Jean Henri Hulon, Lambert Hardy, Watbieu Henrion, Gabriel Husay, Jean Laurent Wera.

3° A Frère, tenus par la veuve Jean Louis Martin.

4° Au Fond de Laminne, commune de Pousset, tenu par Mathieu Dengis.

5° Dans la campagne de Loncin, tenu par Léonard Fournau, demeurant à Hologne aux Pierres.

6° Fond de Waroux, près de Péville, tenu par Barbe Pasque, veuve de Laurent Pirnay, demeurant à Alleur.

7° A Horion Hozémont, tenus par la veuve Pierre Joseph Vigoureux.

8° A Crasavernas, tenus par D. D. Jos. Demarneff.

9° Malte, province de Limbourg, tenus par Arnold Groutars, Martin Arkens et la veuve Arnold Alrick.

10° Liers, tenus par Nicolas Bouffart, demeurant à Liers.

On peut prendre connaissance du cahier des charges, en l'étude dudit notaire. 569

APPARTEMENT à LOUER pour le Noël prochain, composé de 7 à 8 pièces, quai de la Sauvenière, n° 9.

CHAMBRES garnies à LOUER, place Ste-Barbe, n° 32, avec la jouissance d'une terrasse donnant sur la Meuse.

**VENTE DE DEUX BELLES FERMES.**

On fait savoir que le 8 octobre 1834, à 10 heures du matin, il sera VENDU aux enchères publiques, par le ministère de M<sup>e</sup> DUSART, notaire à Liège, en son bureau, rue Féronstrée :

1° Une ferme située en la ville de Herve, rue du Château, occupée par le sieur Lieutenant, consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, jardin légumier et six prairies de première classe, d'une contenance d'environ huit bonniers métriques.

Le fermage est de 1540 frs. 74 centimes.

2° Et une ferme située à Xheneumont, près de Herve, occupée par la veuve Desave, composée de très vastes bâtiments d'habitation et d'exploitation, jardin légumier et six prairies aussi de première classe, contenant environ six bonniers dix perches.

Le fermage est de 1126 francs.

S'adresser audit M<sup>e</sup> DUSART, notaire. 558

Le lundi 6 octobre 1834 à deux heures de relevée, il sera procédé, conformément à la loi du 12 juin 1816, par devant M. CHOKIER, juge de paix des quartiers Nord et Est de la ville de Liège, en son bureau, situé rue neuve, derrière le Palais, n° 443 et par le ministère de M<sup>e</sup> GILKINET, notaire à Liège à ce commis, à la VENTE aux enchères et à l'extinction des feux.

D'une belle et vaste MAISON, sise à Liège, rue du Pot d'Or, n° 656 bis, ayant au rez de chaussée 2 cuisines avec lavoirs et dépendances, belles caves en dessous, un grand salon et deux cabinets, belle écurie pour six chevaux, avec pompe, remise et cour.

Au premier étage, trois chambres, antichambre, salle à manger, grand salon suivi d'une autre salle.

Au second, six chambres et grands greniers.

Cette maison, solidement bâtie, joint d'un côté à la rue du Pot d'Or, dans laquelle est une porte d'entrée ordinaire ; et d'un autre à la rue Tête de Bouef, où est une entrée à porte cochère au dessus de laquelle se trouve un quartier pour les domestiques.

Une partie des bâtiments pourra facilement être appropriée à une fabrique.

S'adresser, pour connaître les conditions de la vente, à M. le juge de paix et audit notaire, pour obtenir de plus amples renseignements et visiter la maison. 547

Le 15 octobre 1834, à dix heures du matin, il sera procédé par le ministère du notaire BOULANGER, en son étude, rue Hors Château, n° 418, à la VENTE aux enchères :

1° D'une grande MAISON, portant le n° 126, située rue Basse Chaussée, faubourg Ste Marguerite, composée de deux grandes pièces et 2 cabinets au rez de chaussée, ayant cheminées en marbre, deux caves, citerne, pompe, cour, une grande et une petite écuries, étables de vaches et de cochons, jardin et belle prairie plantée d'arbres d'excellents fruits et en plein rapport, le tout d'une contenance d'environ quatre vingt huit perches.

2° Une petite maison, n° 100, avec cour et jardin de la contenance d'environ cinq perches, situés Basse Chaussée, faubourg Ste-Marguerite.

3° Une petite maison, n° 101, avec jardin, contenant environ quatre perches, et dépendances, situés rue Basse Chaussée, faubourg Ste-Marguerite.

On peut dès à présent prendre connaissance des conditions de la vente, et des titres de propriété en l'étude dudit M<sup>e</sup> BOULANGER, notaire. 479

**AVIS POUR SURENCHÉRIR.**

Suivant procès-verbal d'adjudication reçu par M<sup>e</sup> GILKINET notaire à Liège, le 22 septembre 1834, les BIENS appartenant à M. GREGOIRE DENIS, ci-devant négociant actuellement sans profession, demeurant à Bruxelles, ont été vendus comme suit :

1<sup>er</sup> Lot. — La grande maison, sise à Herve, rue du Coin, pour frs. 9000

2<sup>e</sup> Lot. — Les trois petites maisons, sises dans la même rue, 1200

3<sup>e</sup> Lot. — La ferme dite Hauregard, sise en lieu dit sur le Thier, commune de Battice, 38,000

4<sup>e</sup> Lot. — La grande maison, sise à Elvaux

5<sup>e</sup> Lot. — La ferme sise même lieu occupée par le sieur Dossin. ensemble 34,100

6<sup>e</sup> Lot. — La ferme sise audit Elvaux.

7<sup>e</sup> Lot. — La maison formant deux demeures, sise audit Elvaux-Battice, 700

8<sup>e</sup> Lot. — Une petite prairie, 200

D'après expertise faite en mars 1833, par experts nommés à cet effet :

Le premier a été évalué à frs. 20,000

Le second à 2,500

Le 3<sup>e</sup> Lot, à 45,600

Les 4<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> Lots réunis à 51,300

Le 5<sup>e</sup>, à 2,000

Et le 8<sup>e</sup>, à 400

D'après les conditions de la vente toute personne solvable peut surenchérir telle adjudication partielle qu'elle trouvera convenable, et ce, pendant la quinzaine qui suivra la présente adjudication, c'est à dire, depuis le 22 septembre à midi, jusqu'au mardi 7 octobre, à la même heure, à charge d'en porter le prix à un vingtième en sus de celui ci-dessus indiqué et de passer acte de cette surenchère en l'étude et par-devant ledit M<sup>e</sup> GILKINET. 588

Beau et grand QUARTIER garni, avec ou sans écurie, à LOUER rue devant la Magdelaine, n° 273. 239

**ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT, DES DOMAINES ET DES FORÊTS.**

**ADJUDICATION DE PASSAGES D'EAU**

Le vendredi 24 octobre 1834, il sera procédé devant M. le gouverneur de la province de Liège, à l'hôtel du gouverneur, rue Agimont, audit Liège, au renouvellement des baux des passages d'eau ci-après ; savoir :

RIVIÈRE DE MEUSE.	Passage de Tavernes à Meuse ou Ampsin.
Passage de Cheratte.	Passage de Seilles.
Id. d'Ougrée.	RIVIÈRE D'OURTHE.
Id. de Jemeppe.	Passage de Chênée.
Id. de Chokier.	Id. de Froimont.
Id. d'Engis.	

Pour un terme de six ans à commencer au 1<sup>er</sup> janvier 1835 et à finir au 31 décembre 1840.

Cette adjudication aura lieu aux clauses et conditions reprises au cahier des charges, dont on pourra prendre connaissance dans les bureaux de Messieurs les commissaires des districts de Liège, Huy et Waremme, chez les receveurs des domaines de la province et dans les bureaux de la direction de l'enregistrement, des domaines et des forêts établis au palais de justice à Liège.

Le directeur de l'enregistrement et des domaines, LION. 567

**L'HOTEL DES GRANDS BAINS à Chaudfontaine.**

Avec jardin bosquets, etc., est à LOUER pour le 1<sup>er</sup> mars 1835. S'adresser pour en connaître les conditions à M<sup>e</sup> CLERMONT, avoué à Liège.

**DICTIONNAIRE**

**USUEL ET PORTATIF DE LA LANGUE FRANÇAISE,**

Contenant, d'après l'académie, la définition et l'orthographe de 30.000 mots, les principes et les difficultés du langage, publié à Paris par la société nationale.

Prix : 4 franc 25 centimes, pris au bureau du *Politique*

**COMMERCE.**

Bourse de Vienne du 23 sept. — Métalliques, 99 1/4. Actions de la banque 1256 0/0.

Fonds anglais du 1<sup>er</sup> oct. — Consol. 90 1/2 0/0. — Belge 100 0/0, holland. 00 0/0, Portug. 80 1/4. Esp. cortès 55 1/4.

Bourse de Paris, du 2 oct. — Rentes, 5 p. 105 3/4. fin cour., 000 00. — Rentes, 3 p. c. 77 60, fin cour., 00 00. — Actions de la banque, 0000 00. — Emprunt de la ville de Paris, 0000 00. — Rentes de Naples, 94 60; fin cour., 00 00. — Emprunt Guebhard, 24 0/0; fin cour., 00 0/0. — Rente perpétuelle, 5 p. 10, 41 1/2; fin cour., 00 0/0; 3 p. 7 1/2, 27 5/8; fin cour., 00 0/0; différée 00 0/0. — Cortès, 44 5/8. — Portugais, 00 0/0. — d'Haïti 000 00. — Grec, 000 — Empr. belge, 104 1/2; fin cour., 0 0/0 — Empr. romain, 96 0/0; fin cour., 000 0/0. — Empr. de la ville de Bruxelles 000.

Bourse d'Amsterdam, du 2 oct. — Dette active, 52 3/16. Dito, 99 1/2. Bill. de change, 22 13/16. 00 — Oblig. du S<sup>ud</sup> dicat, 91 0/0 0/00 — Dito, 73 15/16 0/0. — Rente des dom. Act. de la Société de commerce, 000 0/0. — Rente française, 0/0. — Dito de 1833, 00/00. — Obl. russe 110 p. et C<sup>o</sup>, 103 1/2 0/0. Dito de 1828, 000 0/0 0000 — Inscript. russes, 68 1/8 0/0. — Empr. russe 1831, 98 1/2 0/00. — Rente perp. d'Esp., 00 0/0 — Dito 000000. — Dette diff. d'Esp., 14 5/8 00/00. — Oblig. mét. Autriche, 99 1/4 00/00 — Lots chez Gollals, 0/00. — Oblig. Naples falc., 87 1/2. — Oblig. Danaises, 00 0/0. — Oblig. Brésil, 77 15/16 — Cortès, 41 1/2 0. — Dito Grec, 0 — Lot de Pologne, 120 1/4.

**Bourse d'Anvers, du 3 octobre.**

Changes.	à courts jours.	à deux mois.	à 3 mois.
Amsterdam.	112 0/0 perte.	P	
Londres.	12 05 0/0		
Paris.	47 3/8	47 1/16	46 15/16
Francofort.	36 3/16	36 1/16	35 15/16
Hambourg.	35 7/16	35 1/4	35 1/8

Escompte 3 0/0.

Effets publics. Belgique — Dette active, 103 0/0 A. Id. diff. 41 1/4 0. — Oblig. de l'entr., 93 P. — Empr. de 48 mill. 314 A. 00. — Id. de 12 mill., 01. Id. de 24 mill., 000 0/00. — Hollande. Dette active, 2 1/2, 00 0/0 0. Id. différée, 0000. — Oblig. synd., 0/00. — Rent. remb., 2 1/2, 88 A et 94 3/4 P. — Espagne. Gueb., 27 P 000 0/0 Id. perp. Paris, 5 p. c., 0/0 0/0. Id. perp. Amst., 41 1/2 43 1/4 43 0 0/0. — Idem dette différée, 41 3/4 1/2 A.

MARCHANDISES. — Ventes par contrat privé. 600 balles café Saint Domingue, à 30 cents cont. 330 balles coton Saint Domingue prix inconnu.

Bourse de Bruxelles, du 3 oct. — Belgique. Dette active 51 1/4 A. Emp 24 mill., 98 1/2 0 0. — Hollande. Dette active 51 1/4 0. — Espagne Gueb., 26 A 0/0. 0 Perpétuelle Anvers 4 p. 10, 0. Id. Amst. 5 p. 10, 41 3/4 A 00 0/0. Id. Paris 3 p. 10, 27 A 0. Cortès à Lond., 41 A. Dette diff. 12.